

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement modifiant le **Règlement 04-047** sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal relativement au Secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent, adopté le 7 février 2023.

Cette assemblée aura lieu le 15 mars 2023, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a pour objet de :

- intégrer le « Programme particulier d'urbanisme du Secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent » à la partie IV du Plan, visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station du REM Bois-Franc ;
- modifier les cartes de la densité de construction de la partie I du Plan et du Chapitre de l'arrondissement afin de refléter la vision de planification du PPU ;
- modifier la carte des voies cyclables du Chapitre d'arrondissement afin d'intégrer le nouveau réseau de déplacements actifs proposé et d'assurer sa mise à jour.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 1^{er} mars 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement